

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 10 septembre 2018 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 06 août 2018.
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
- 4- **Administration générale**
 - 4.1 Semaine québécoise des rencontres interculturelles.
 - 4.2 Journée internationale des personnes âgées.
 - 4.3 Offre de services professionnels 2019 auprès de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.
 - 4.4 Offre de services de Thai de consultante en gestion et développement.
 - 4.5 Destruction des archives.
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
 - 5.1 Résolution d'intention concernant l'étude d'opportunité de mise en commun des ressources en sécurité incendie.
 - 5.2 Motion de remerciement pour monsieur Philippe Deslandes.
 - 5.3 Plan de mesure d'urgence en sécurité civile.
 - 5.4 Embauche de pompiers et répondants.
 - 5.5 Démission de monsieur Mathieu Deslandes.
- 6- **Transport routier**
 - 6.1 Paiement du décompte final # 2 concernant l'élargissement du stationnement face à l'église.
 - 6.2 Changement du ponceau sur chemin de l'École (arpentage et servitude).

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Demande d'appui de l'UPA concernant le projet de protection des bandes riveraines agricole de la Montérégie.
- 7.2 Semaine québécoise de réduction des déchets 2018.
- 7.3 Mandat au service d'ingénierie de la MRC pour la préparation de plans et devis pour le remplacement du réseau pluvial sur les rues des Cèdres, du Coteau, 1^{ère} Avenue et une partie de la rue Leclerc.
- 7.4 Nettoyage de la branche 6 du cours d'eau des Aulnages.
- 7.5 Remblais d'un fossé verbalisé dans le cours d'eau sans nom # 46.
- 7.6 Remblais d'un fossé verbalisé dans le cours d'eau sans nom # 48.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Adjudication de la soumission pour le service d'inspection en bâtiments.
- 8.2 Émission de permis d'agrandissement en faveur de Gilles Cusson inc.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Pose de pavage au centre communautaire.
- 9.2 Adjudication de la soumission pour l'acquisition et l'installation d'un écran numérique sur pylône au coin de la rue Principale et Hôtel de Ville.
- 9.3 Procès-verbal du Comité des loisirs de Saint-Valérien.
- 9.4 Halloween.
- 9.5 Achat d'un store dans la salle de conseil.

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-153 relativement au Plan d'urbanisme et ses annexes.
- 10.2 Dépôt du projet de règlement 2018-153 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

12- Période de questions

13- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 223-09-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 août 2018

Résolution 224-09-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 06 août 2018 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 225-09-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 45,999.08\$, les comptes payés au montant de 69,269.62\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 10 septembre 2018 au montant de 56,054.38\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Considérant la tenue de la 16^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) qui se tiendra du 5 au 11 novembre 2018;

Considérant que cet événement est l'occasion de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines au développement du Québec, d'encourager le dialogue, de susciter le rapprochement interculturel, de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle du Québec et de lutter contre les préjugés et la discrimination;

Considérant que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion invite la population à participer à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) par l'organisation ou la participation à diverses activités promouvant cette semaine;

Considérant que la MRC des Maskoutains a obtenue une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour la mise en place d'un projet sur deux ans qui répond à trois grands axes liés à l'immigration, soit l'employabilité, le milieu politique et les échanges interculturels;

Résolution 226-09-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proclamer la semaine du 5 au 11 novembre 2018, la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI)* et encourager le dialogue et le rapprochement interculturel.

4.2 Journée internationale des personnes âgées

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er} octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées*;

Considérant le thème de cette journée pour 2018 est *Partenaire pour un mieux vivre*;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 08 août 2018;

Résolution 227-09-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proclamer la journée du 1^{er} octobre 2018 comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

4.3 Offre de services professionnels 2019 auprès de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc

Résolution 228-09-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

4.4 Offre de services de Thaï, consultante en gestion et développement

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services de Thaï, consultante en gestion et développement;

Considérant que cet offre de services consiste en particulier de planifier nos projets de développement locaux, de maximiser l'obtention de financement gouvernemental requis et de coordonner leur réalisation;

Résolution 229-09-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Thaï, consultante en gestion et développement, daté du 13 août 2018 pour la somme de 15,840\$, taxes en sus pour un contrat du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

4.5 Destruction des archives

Considérant que l'archiviste est venu classer et archiver les archives municipales;

Considérant que la Loi sur les archives exige que le conseil municipal donne son autorisation pour effectuer la destruction des dossiers inactifs;

Considérant que les élus ont pris connaissance de la liste des dossiers à détruire;

Résolution 230-09-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de détruire les dossiers inactifs énumérés dans la liste datée du 26 juillet 2018 et d'autoriser le directeur général à mandater la compagnie Déchi-Tech Mobile pour en effectuer la destruction.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur Rémi Tétreault étant pompier se retire de la table des délibérations.

5.1 Résolution d'intention concernant l'étude d'opportunité de mise en commun des ressources en sécurité incendie

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton partage une étude d'opportunité de mise en commun des ressources en sécurité incendie;

Considérant que les trois municipalités concernées doivent exprimer leurs intentions afin de savoir si elles poursuivent leurs démarches vers l'option de mise en commun des ressources en sécurité incendie;

231-09-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas poursuivre la démarche vers l'option de mise en commun des ressources en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Dominique et la Ville de Saint-Pie.

5.2 Motion de remerciement pour messieurs Philippe Deslandes, Yannérick Nadeau-Jetté et Éric Bergeron

Considérant la démission de monsieur Philippe Deslandes à titre de pompier, assistant directeur et premier répondant;

Le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton désire remercier monsieur Philippe Deslandes pour ces 18 années de loyaux services auprès des citoyennes et citoyens de notre municipalité.

Le conseil municipal désire aussi remercier messieurs Yannérick Nadeau-Jetté et Eric Bergeron pour leurs services rendus à la population à titre de pompier auprès des citoyennes et citoyens de notre municipalité.

5.3 Plan de mesures d'urgence en sécurité civile

Considérant qu'à compter de novembre 2019, toutes les municipalités devront **obligatoirement** se doter d'un plan de mesures d'urgence en sécurité civile;

Considérant que les municipalités qui ne seront pas dotées d'un plan de mesures d'urgence avant novembre 2019 n'auront pas droit à une compensation financière à la suite d'un sinistre ou d'un événement naturel violent;

Résolution 232-09-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de s'informer auprès de la Municipalité de Sainte-Hélène à savoir quelle firme a été requise pour créer le plan de mesures d'urgence en sécurité civile.

5.4 Embauche de pompiers et répondants

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de pompiers et/ou premiers répondants;

Considérant que le comité d'embauche s'est réuni à deux reprises afin de rencontrer des candidats potentiels;

Considérant que chacun des candidats a été évalué par une entrevue orale et dans certains cas écrite;

Considérant la recommandation du comité d'embauche du Service de sécurité incendie;

Résolution 233-09-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyer par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder aux embauches suivantes :

Madame Marie-Ève Plourde à titre de premiers répondants et d'inscrire Madame Plourde à la formation qui débutera sous peu. Le coût de la formation est d'environ 550 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement du candidat seront remboursés selon la réglementation en vigueur;

Monsieur Dave Poulin à titre de pompier à temps partiel. Monsieur Poulin est pompier à temps partiel pour la municipalité d'Upton et possède la formation Pompier 1;

Monsieur Anthony Giard à titre de pompier à temps partiel. Considérant, que M. Giard est âgé de 17 ans, il devra fournir une lettre de ses parents qui confirme qu'ils acceptent que celui-ci soit pompier à temps partiel. M. Giard devra être inscrit à la formation Pompier 1 qui débutera sous peu à Saint-Dominique s'il y est admissible. Le coût de la formation est d'environ 4 000 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement du candidat seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

Monsieur Charles Ouellet à titre de pompier à temps partiel. Monsieur Ouellet suit présentement à ses frais la formation Pompier II à l'Institut de protection incendie du Québec (IPIQ) et terminera celle-ci en juin 2019.

Monsieur François Noreau pompier à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a également manifesté son désir de devenir premier répondant. Le comité d'embauche recommande donc qu'il soit inscrit à la formation « premier répondant » qui débutera sous peu. Le coût de la formation est d'environ 550 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement du candidat seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

5.5 Démission de monsieur Mathieu Deslandes

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre de démission de monsieur Mathieu Deslandes à titre de pompier volontaire et capitaine du Service de sécurité incendie.

Le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton désire remercier monsieur Mathieu Deslandes pour ces 14 années de loyaux services auprès des citoyennes et citoyens de notre municipalité.

Monsieur Rémi Tétreault réitère la table des délibérations.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Paiement du décompte final # 2 concernant l'élargissement du stationnement face à l'église

Considérant que la municipalité a procédé à l'élargissement du stationnement face à l'église (réf : IE16-54065-085);

Considérant la recommandation de paiement du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Résolution 234-09-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'effectuer le paiement du décompte final # 2 à Lambert & Grenier inc. au montant de 1,332.28\$, taxes incluses; (03-310-32-721-00)
- D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le certificat du décompte progressif # 2.

6.2 Changement du ponceau sur chemin de l'École (arpentage et servitude)

Considérant qu'un ponceau transversal de chemin doit être changé à la hauteur de la propriété du 672 chemin de l'École;

Considérant que des travaux devront être effectués sur la propriété privée du 672 chemin de l'École afin de drainer le chemin public pour un meilleur écoulement des eaux;

Considérant qu'il serait pertinent qu'une servitude d'entretien et de passage affecte le lot 3 556 468 du cadastre du Québec;

Résolution 235-09-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater :

Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, pour effectuer l'arpentage;

Me Christian Daviau, notaire, pour préparer l'acte de servitude de passage et d'entretien;

De mandater le directeur des travaux publics afin d'acheter le ponceau nécessaire;

De mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour effectuer la surveillance des travaux;

Que tous les frais se rapportant au changement du ponceau soient payés à même le Fonds des carrières et sablières.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Demande d'appui de l'UPA concernant le projet de protection des bandes riveraines agricole de la Montérégie

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'UPA de la Montérégie au Projet de protection des bandes riveraines de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la mobilisation des producteurs agricoles afin que le respect de la bande riveraine soit intégré à la régie des cultures des entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise différents résultats, notamment le respect généralisé de la bande riveraine par les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la municipalité pour participer aux formations théorique et pratique (2) qui seront offertes dans la MRC;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la municipalité pour participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet;

CONSIDÉRANT que le respect de la bande riveraine contribue au maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines sont de compétences municipales;

Résolution 236-09-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que le Conseil de la municipalité :

- Appuie le Projet de protection des bandes riveraines de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Accepte de participer aux formations théorique et pratique;
- Accepte de participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet.

7.2 Semaine québécoise de réduction des déchets 2018

CONSIDÉRANT que l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

Résolution 237-09-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton* proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

7.3 Mandat au service d'ingénierie de la MRC pour la préparation de plans et devis pour le remplacement du réseau pluvial sur les rues des Cèdres, du Coteau, 1^{ère} Avenue et une partie de la rue Leclerc

Considérant que la municipalité a effectué une inspection télévisée du réseau pluvial des rues des Cèdres, du Coteau, 1^{ère} Avenue et d'une partie de la rue Leclerc par le groupe ADE Estrie inc.;

Considérant que le projet prévoit le décohésionnement, refaire la fondation et les bordures, refaire le réseau d'égout pluvial au complet, l'ajout de puisard, le pavage et des travaux connexes, selon le dossier IE16-54065-080 du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Résolution 238-09-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin de :

- préparer les plans et devis et ce pour le début d'année 2019;
- d'autoriser le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin d'aller en appels d'offres publiques dans les journaux et sur SEO pour effectuer les travaux de correction dans les rues ci-haut énumérées;
- d'autoriser le directeur général à soumettre toutes demandes de subventions possibles pouvant s'appliquer à ce projet et de signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

7.4 Nettoyage de la branche 6 du cours d'eau des Aulnages

Considérant que monsieur François Lapierre, propriétaire du lot 3 556 981 du cadastre du Québec, désire que la partie de la branche # 6 du cours d'eau des Aulnages sis sur sa propriété soit nettoyé;

Considérant que la procédure est d'en informer la MRC des Maskoutains;

Résolution 239-09-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de soumettre ce dossier à la MRC des Maskoutains afin de procéder au nettoyage de cette section de la branche 6 du cours d'eau des Aulnages.

7.5 Remblais d'un fossé verbalisé dans le cours d'eau sans nom # 46

Considérant que le propriétaire du fossé verbalisé dans le cours d'eau sans nom #46 a effectué le remblai de ce fossé sans respecter les conditions émises sur le permis;

Considérant que le propriétaire n'a pas respecté la longueur et le diamètre des tuyaux décrit sur le permis;

Considérant que ce dossier devait être traité par la MRC des Maskoutains;

Résolution 240-09-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le propriétaire de bien vouloir se conformer aux exigences du permis émis à défaut de quoi le dossier sera transféré à la MRC des Maskoutains et cette dernière appliquera la réglementation et tout ce qui s'en suit.

7.6 Remblai d'un fossé verbalisé dans le cours d'eau sans nom # 48

Considérant que le propriétaire du fossé verbalisé dans le cours d'eau sans nom #48 a effectué le remblai de ce fossé sans autorisation;

Considérant que le propriétaire n'a pas obtenu de permis à cet effet;

Résolution 241-09-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander l'aide de la MRC des Maskoutains pour énumérer l'infraction au propriétaire et pour trouver une solution avec ce dernier.

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Adjudication de la soumission pour le service d'inspection en bâtiments

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour les services professionnels en service d'inspection en bâtiments auprès de Gestim inc. et Service d'inspection municipale;

Considérant que la demande de soumission est pour l'année 2019 établi sur 3 jours par semaine;

Considérant que seul a soumissionné : GESTIM Inc.
2019 : 60,361.88\$, taxes incluses;

Résolution 242-09-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Gestim Inc. étant le seul soumissionnaire le plus bas conforme. Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à signer la convention avec la firme GESTIM Inc. pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

8.2 Émission de permis d'agrandissement en faveur de Gilles Cusson inc.

Considérant que la firme Gilles Cusson inc. souhaite effectuer un projet d'agrandissement de son usine;

Considérant que la municipalité est en processus de refonte de ses règlements d'urbanisme;

Considérant que le projet de Gilles Cusson inc. est conforme au schéma d'aménagement révisé;

Résolution 243-09-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiments d'émettre le permis d'agrandissement requis par Gilles Cusson inc.

9- LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Pose de pavage au centre communautaire

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de service # 6232 de Asphalte Bernier inc. pour effectuer la pose de bitume sur le stationnement, côté est, du centre communautaire;

Considérant que la pierre ainsi que le transport sont aux frais de la municipalité;

Résolution 244-09-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Asphalte Bernier inc. pour la somme de 15,119.21\$, taxes incluses.

9.2 Adjudication de la soumission pour l'acquisition et l'installation d'un écran numérique sur pylône au coin de la rue Principale et Hôtel de Ville

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de 3 soumissionnaires;

Considérant qu'ont soumissionné :

Services d'enseignes Lumicom : 26,256.81\$, taxes incluses.

Libertévision inc. : 30,438.48\$, taxes incluses.

Posimage : 30,468.38\$, taxes incluses.

Considérant que la soumission de Services d'enseignes Lumicom n'est pas conforme;

Résolution 245-09-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Libertévision inc. au montant de 30,438.48\$, étant la soumission la plus basse conforme aux exigences du devis.

9.3 Procès-verbal du Comité des loisirs de Saint-Valérien

Le procès-verbal de la réunion du 22 août 2018 est déposé.

9.4 Halloween

Considérant que le comité des loisirs organisera l'activité de l'Halloween dans les rues le 31 octobre 2018 de 18H00 à 20H00;

Résolution 246-09-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la tenue de l'activité de l'Halloween le 31 octobre de 18H00 à 20H00 et de mandater la directrice des loisirs

de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des enfants lors de leur passage dans les rues.

9.5 Achat d'un store dans la salle de conseil

Considérant les différentes activités qui ont lieu dans la salle de conseil;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir une certaine discrétion;

Résolution 247-09-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter un store chez Store en Ligne Québec qui sera installé dans la porte qui sépare la salle de conseil et le salon Aline et ce, pour la somme de 289.20\$, taxes en sus.

10- AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-153 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-153 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

10.2 Dépôt du projet de règlement 2018-153 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Madame Sophie Côté dépose le projet de règlement 2018-153 séance tenante.

11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 248-09-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H50.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s)

conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu du Règlement n° 2018-139.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 10 septembre 2018.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipalité